

## **LISTE DES DELIBERATIONS<sup>1</sup>**

### **CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 AVRIL 2023**

<b>Délibération n°</b>	<b>Objet délibération</b>	<b>Sens du vote Approuvée / Rejetée</b>
N°27/2023	Personnel Communal - Demande de passage de travail à temps partiel - Demande présentée par Mme Brigitte LE BARTZ - Approbation	Approuvée
N°28/2023	Délibération relative à l'indemnisation des congés annuels non-pris par les agents en cas de cessation définitive d'activité - Approbation	Approuvée
N°29/2023	Personnel Communal - Tableau annuel d'avancement de grade d'une agente ayant bénéficié d'une promotion au titre de l'année 2023 - Mise à jour du tableau des emplois de la Commune - Approbation	Approuvée
N°30/2023	Délibération portant modalités de recrutement d'un vacataire - Approbation	Approuvée
N°31/2023	Subventions aux associations et autres organismes au titre de l'année 2023 - Approbation	Approuvée
N°32/2023	Cotisations 2023 aux organismes dont la commune est adhérente - Approbation	Approuvée
N°33/2023	Subventions aux écoles au titre de l'année 2023 - Subvention de fonctionnement à l'école publique et aux Œuvres Sociales Scolaires des écoles publique et Notre-Dame - Approbation	Approuvée
N°34/2023	Travaux d'éclairage public proposés par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour la dépose et repose de 2 lanternes d'éclairage public au 1-3 Place de la République - Approbation	Approuvée
N°35/2023	Fourniture et livraison de repas en liaison froide - Constitution d'un groupement de commande de la Commune de Rostrenen avec la Communauté de Communes du Kreis-Breizh - Maison de la petite enfance - Groupement de commande	Approuvée

<sup>1</sup> Article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le Conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal

N°36/2023	Dépôt d'une déclaration préalable - Projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque de 20.8KWc en autoconsommation & revente de surplus sur la toiture de l'école - Autorisation donnée au Maire ou à son· sa représentant· e de déposer ladite déclaration préalable et de signer tous les documents afférant à cette affaire	Approuvée
N°37/2023	Rapport d'information - Décisions du Maire - Délégation au sens de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	Approuvée